

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **12 septembre 2022**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Siège No 1 Pierre Lavallée | |
| Siège No 2 Céline Couture | Siège No 5 Julien Paradis |
| Siège No 3 Michel Lalonde | Siège No 6 Michel Bélisle |

Le conseiller Mike Drouin est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

R 2022-09-219

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 12 septembre 2022

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 15 août 2022

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2022
- 5 Modification calendrier séances 2022
- 6 Embauche - Directrice générale adjointe
- 7 Dépôt candidature - Implication bénévole municipal
- 8 Droits imposition carrières/sablières - Indexation 2023
- 9 Engagement pour contrer la violence conjugale - Attribution du statut d'endroit sécuritaire au bureau municipal
- 10 Vente lot 5 982 048 - Mandat évaluateur
- 11 Dépôt - Opinion juridique relative à un conflit d'intérêts potentiel d'un membre du conseil

Sécurité incendie

Voirie

- 12 Programme d'aide à la voirie local - PPA-ES - Reddition de comptes
- 13 Travaux fondation de chemin Route McGiveney - Affectation surplus
- 14 Abrasif 2022-2023
- 15 Chaîne d'épandage pour boîte 4 saisons
- 16 Antirouille - Camions 10 roues

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 17 Embauche - Entretien de la patinoire 2022-2023
- 18 L'Avenir en fête - facture
- 19 Souper des bénévoles 2022
- 20 Parcours historique - Évènement 160e
- 21 Demande d'aide financière église - Demande avance de fonds
- 22 Patinoire

Général

Varia :

Correspondance

- 23 **Période de questions**
- 24 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-220

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 août 2022, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2022-09-221

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2022, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-222

5. MODIFICATION CALENDRIER SÉANCES 2022

ATTENDU QUE la séance du conseil du mois d'octobre est prévue le 3 octobre soit à la même date que les élections provinciales ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances 2022 et de reporter la séance du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre à 20h00 ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de modifier le calendrier des séances 2022 en reportant la séance du conseil prévue le 3 octobre au mardi 4 octobre 20h00.

Il est aussi résolu qu'un avis public du calendrier modifié soit publié par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-223

6. EMBAUCHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de directrice générale puisque Mme Line Pinault quittera ses fonctions en décembre pour la retraite ;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, le comité de ressource humaine recommande l'embauche de Mme Sylvie Giroux ;

ATTENDU QUE Mme Giroux débutera ses fonctions le 11 octobre prochain;

ATTENDU QUE le poste est d'environ 32 heures par semaine et au taux horaire de 23 \$ avec une période de probation de 6 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de Mme Sylvie Giroux au poste de directrice générale adjointe selon les conditions établies. Il est aussi résolu que Mme Giroux ait une période de probation de 6 mois à compter de son entrée en poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-224

7. DÉPÔT CANDIDATURE – IMPLICATION BÉNÉVOLE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les prix du Mérite municipal sont une initiative du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui permettent de faire briller des personnes impliquées dans leur collectivité ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer la candidature de Mme Anie Parenteau pour son implication bénévole et la mise sur pieds du projet du P'tit Marché de L'Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de déposer la candidature de Mme Anie Parenteau aux prix du Mérite municipal pour son implication bénévole. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Suzie Lemire, à signer le formulaire de mise en candidature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-225

8. DROITS IMPOSITION CARRIÈRES/SABLIÈRES – INDEXATION 2023

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que pour l'année 2023, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.64 \$ par tonne métrique, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec du 25 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-226

9. ENGAGEMENT POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE – ATTRIBUTION DU STATUT D'ENDROIT SÉCURITAIRE AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU l'initiative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud d'initier le mouvement *Municipalité engagée contre la violence conjugale* ;

ATTENDU l'augmentation notable des cas de violence conjugale durant les dernières années ;

ATTENDU les efforts et les gestes concrets mis en place par les organismes impliqués dans la lutte contre la violence conjugale ainsi que par nos corps policiers ;

ATTENDU QU'en tant que municipalité nous nous engageons à offrir des services de proximité à nos citoyens ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'appuyer ces organismes et de s'impliquer dans la sécurité de toute personne vivant de la violence conjugale ou toute autre forme de violence ;

ATTENDU QUE notre municipalité a choisi de faire un pas de plus en offrant un soutien, mais aussi une sécurité à tous ceux et celles qui vivent de la violence conjugale ou toute autre forme de violence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu :

QUE le conseil municipal nomme et attribue au bureau municipal le statut d'endroit sécuritaire, où toute personne victime de violence conjugale, ou toute autre forme de violence peut se réfugier sur les heures d'ouverture ;

DE PERMETTRE aux employés municipaux de suivre une courte formation avec un(e) intervenant(e) en sensibilisation d'un organisme de soutien pour les victimes de violence conjugale afin de savoir comment réagir si une personne demande de l'aide ;

QUE cette décision permette à toute personne devant se protéger, et/ou devant protéger sa vie et/ou celle de ses enfants, de se rendre au bureau municipal sur les heures d'ouverture, lieu où elle pourra recevoir un accueil favorable et où elle sera immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ainsi que recevoir la protection des corps policiers ;

QUE la municipalité de L'Avenir invite l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond à s'engager, selon leur volonté à faire un mouvement dans la lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence, et si elles le désirent, attribuer le statut d'endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux appropriés à la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-227

10. VENTE LOT 5 982 048 – MANDAT ÉVALUATEUR

ATTENDU l'acquisition par la Municipalité du lot 5 982 048 situé au village et anciennement le terrain du dépanneur ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite le mettre sur le marché afin d'attirer des personnes intéressées par un projet de dépanneur ou de service de proximité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire évaluer le terrain pour un prix de vente selon le marché ;

ATTENDU l'offre de service de Daniel Bouchard évaluateur à 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire évaluer le prix de vente du lot 5 982 048 par la firme Daniel Bouchard évaluateur pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT – OPINION JURIDIQUE RELATIVE À UN CONFLIT D'INTÉRÊTS POTENTIEL D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Suite à une demande citoyenne et à la demande du conseil, la directrice générale dépose à la présente séance l'opinion juridique relative à un conflit d'intérêts potentiel d'un membre du conseil.

SÉCURITÉ INCENDIE

VOIRIE

R 2022-09-228

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – PPA-ES – REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximale de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versement annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Avenir approuve les dépenses d'un montant de 82 969 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-229

13. TRAVAUX FONDATION DE CHEMIN ROUTE MCGIVENEY – AFFECTATION SURPLUS

ATTENDU la résolution R 2022-08-207 concernant les travaux de fondation de la route McGiveney et la possibilité d'affecter le surplus accumulé non affecté pour une partie des travaux ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est d'un montant de 82 968.85 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté pour une partie des travaux soit pour un montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-230

14. ABRASIF 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2022-2023, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QU'une quantité de 1000 tonnes de sable et de 105 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2022-2023 ;

ATTENDU la soumission reçue pour le sable d'Excavation J-Noël Francoeur à 8.75 \$ la tonne ;

ATTENDU la soumission reçue pour du déglaçant de Sel Frigon à 107 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 2 320\$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 22 305 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglaçant pour l'hiver 2022-2023 :

- Achat de 1000 tonnes de sable d'Excavation J.-Noël Francoeur au montant de 8.75 \$ / tonne pour un coût total de 8 750 \$ plus taxes ;
- Achat de 105 tonnes de sel de Sel Frigon au montant de 107 \$ / tonne livrée pour un coût total de 11 235 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 2 320 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-231

15. CHAÎNE D'ÉPANDAGE POUR BOÎTE 4 SAISONS

ATTENDU QU'une chaîne d'épandage pour la boîte 4 saisons sur le camion Mack doit être remplacée ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse reçue de PJB Industries Inc. au montant de 955 \$ incluant la livraison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser le remplacement d'une chaîne d'épandage pour la boîte 4 saison sur le camion Mack pour un montant de 955 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-232

16. ANTIROUILLE – CAMION 10 ROUES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le traitement antirouille sur les camions 10 roues afin de les garder en bon état ;

ATTENDU la soumission de Steve Blais lavage mobile au montant de 1 000 \$ plus frais de déplacement de 40 \$ afin de faire le traitement sur place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le traitement antirouille sur les camions 10 roues pour un montant de 1 040 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2022-09-233

17. EMBAUCHE – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE M. Joshua Demers, responsable de l'entretien de la patinoire et des équipements d'hiver l'an passé, souhaite reprendre le poste pour la saison 2022-2023 ;

ATTENDU QUE M. Demers a effectué un excellent travail l'an passé ;

ATTENDU QUE son embauche est recommandée pour la saison 2022-2023 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective de décembre 2022 à fin mars 2023, selon les conditions météo, au taux horaire de 18.50 \$ avec 15 heures garanties durant 9 semaines (janvier et février) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de faire l'embauche de M. Joshua Demers pour le poste d'entretien de la patinoire et des équipements d'hiver et ce, selon les conditions d'embauche pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-234

18. L'AVENIR EN FÊTE - FACTURE

ATTENDU la tenue de la L'Avenir en fête le 26 août dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à la fête en payant la facture de jeux gonflables au montant de 950 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 950 \$ pour les jeux gonflables de L'Avenir en fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-235

19. SOUPER DES BÉNÉVOLES 2022

ATTENDU QUE la municipalité souhaite reprendre la tradition de remercier les bénévoles œuvrant dans les différents organismes de la municipalité en leur offrant un souper lors d'une soirée à la Maison de la Culture ;

ATTENDU QUE le souper aura lieu le 15 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 2 500 \$ est nécessaire pour la tenue de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité invite les bénévoles œuvrant dans les différents organismes de la municipalité à un souper le 15 décembre afin de les remercier de leur implication. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour la tenue de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-236

20. PARCOURS HISTORIQUE – ÉVÈNEMENT 160E

ATTENDU la résolution R 2022-06-170 autorisant l'aménagement d'un Parcours historique en installation 17 panneaux relatant l'histoire de la municipalité;

ATTENDU QUE suite à des modifications, un montant de 250 \$ supplémentaire est nécessaire pour la fabrication des panneaux ;

ATTENDU QUE la municipalité fête son 160^e en 2022 et souhaite le souligner en par le biais du lancement du Parcours historique le 10 octobre prochain ;

ATTENDU QUE lors de cet évènement, *160 ans d'histoire à découvrir*, les citoyens pourront découvrir le parcours de manière festive avec un rallye et une conférence de Mme Marielle Fafard de mémoire d'un village;

ATTENDU QU'un montant d'environ 1 360 \$ est nécessaire pour la tenue de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 250 \$ pour la fabrication des panneaux et d'autoriser un montant de 1 360 \$ pour la tenue de l'évènement 160 ans d'histoire à découvrir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-237

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉGLISE – DEMANDE AVANCE DE FONDS

ATTENDU la résolution R 2022-06-171 concernant une aide financière au montant égale de la levée de fonds de la Fabrique, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour des réparations sur le béton de l'église ;

ATTENDU QUE la Fabrique demande une avance de fonds de 50 % puisque la levée de fonds aura lieu en début d'année 2023 mais que les travaux doivent être effectués avant l'hiver afin d'éviter la détérioration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de remettre une avance de fonds de 2 500 \$ à la Fabrique sur l'aide financière pour les réparations du béton à l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-09-238

22. PATINOIRE

ATTENDU le projet de patinoire accepté au Fonds de ruralité pour un montant de 25 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier le projet en retirant la surface de Deck Hockey mais en ajoutant une nouvelle surface en béton et l'ajout d'un garage servant d'endroit pour les usagers et d'endroit de rangement ;

ATTENDU QUE le montage financier est le suivant :

| Fournisseurs | Équipements | Prix |
|---------------------|-----------------------------------|---------------|
| Lampron Inc. | Bandes (incluant transport) | 33 550.00 \$ |
| Coffrage MB | Surface béton patinoire et garage | 38 000.00 \$ |
| | Garage - Matériaux | 20 000.00 \$ |
| Marcel Hébert | Garage - Construction | 13 790.00 \$ |
| | Électricité | 6 350.00 \$ |
| Excavation Yergeau | Excavation patinoire et garage | Commandite |
| J. Noël Francoeur | Sable fondation | Commandite |
| Total | | 111 290.00 \$ |

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également demander des commandites en offrant la possibilité d'acheter une bande de publicité sur la patinoire : une bande 1 000 \$ et une demi-bande 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle d'accepter la modification du projet de patinoire et le montage financier. Il est aussi résolu d'autoriser les achats et les travaux pour le projet de la patinoire est accessoires. Il est aussi résolu d'autoriser les commandites en offrant la publicité sur les bandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2022 est remis à tous les conseillers.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2022-09-239

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 50 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 octobre 2022.

| Fournisseur | Description | Montant |
|---------------------------------------|--|--------------|
| M.T. Diesel inc | Réparation Mack blanc (M T Diesel) | 1 898,69 \$ |
| M.T. Diesel inc | Réparation avant inspection (M.T. Diesel) | 2 579,83 \$ |
| Signal Service inc | R2022-08-210 Cônes 28" (Signal) | 451,85 \$ |
| Libertevision inc | Service web panneau électronique - Libertevision | 275,94 \$ |
| Eurofins Environex | Analyse EP (09/08) | 55,19 \$ |
| Eurofins Environex | Analyse TEU (19/07) | 278,24 \$ |
| 8086923 Canada inc | Location de site - Septembre 2022 | 384,35 \$ |
| Aéro-Feu | R2022-08-204 Monture de protection pour lunettes | 496,70 \$ |
| Transport SS | Eau | 7,00 \$ |
| Transport SS | Eau | 14,00 \$ |
| Vanier Isabelle | Essence camionnette | 349,02 \$ |
| Kubota Drummondville | Blade - Tracteur à gazon | 88,02 \$ |
| Marylène V. Sauvé | Déplacement coordonnatrice loisirs | 42,40 \$ |
| Marylène V. Sauvé | Matériel camp de jour | 97,39 \$ |
| Carquest Drummondville | Hose clamp - Mack blanc | 13,46 \$ |
| Carquest Drummondville | Crédit sur papier bleu | (66,16 \$) |
| Carquest Drummondville | Balai d'essuie-glace - Mack blanc | 30,42 \$ |
| Carquest Drummondville | Aérosol, apprêt, body fill - Camionnette | 135,74 \$ |
| Carrières PCM Inc. | R2022-08-207 Rechargement ventre de bœuf | 1 582,34 \$ |
| Centre du Camion Beaudoin inc | Pièces - Niveleuse | 396,82 \$ |
| Centre du Camion Beaudoin inc | Crédit sir core - Niveleuse | (62,09 \$) |
| Centre de service scolaire des Chênes | Fibre optique - Septembre 2022 | 266,14 \$ |
| FuturCarb inc | Pyroplex blue - Futur Carb | 233,52 \$ |
| Le Pro de la Niveleuse | Plaque de friction (Le Pro de la Niveleuse) | 631,22 \$ |
| Électro Systeme Inc. | Réparation lampadaire (813 rte Boisvert) | 195,61 \$ |
| Excavation Yergeau inc | R2022-08-207 Rechargement ventre de bœuf | 13 613,76 \$ |
| Excavation Yergeau inc | R2022-08-207 Rechargement ventre de bœuf | 1 112,39 \$ |
| Excavation Yergeau inc | R2022-08-209 Changer ponceau - Asphaltage 2023 | 1 470,25 \$ |
| Excavation Jean-Noel Francoeur inc | R2022-08-207 Rechargement ventre de bœuf | 13 361,10 \$ |
| Excavation Jean-Noel Francoeur inc | R2022-08-207 Travaux McGiveney | 17 704,27 \$ |
| Hydro Québec | Station de pompage du 17/06/2022 au 16/08/2022 | 89,88 \$ |
| Hydro Québec | Étang du 17/06/2022 au 16/08/2022 | 620,92 \$ |
| Hydro Québec | Lumières de rues - Aout 2022 | 449,98 \$ |
| Laroche Johanne | Montage du journal - Parution de septembre 2022 | 200,00 \$ |
| Les Services exp inc | R2022-04-112 Prolongement réseau d'égout | 2 012,06 \$ |
| Les Services exp inc | R2022-04-082 Prolongement réseau d'égout | 6 831,81 \$ |
| Les Services exp inc | R2022-04-113 Prolongement réseau d'égout | 4 599,00 \$ |
| Location Lamarche | Location plaque - Descente 1er Rang | 111,30 \$ |
| Location Lamarche | R2022-08-207 Location plaque - Ventre bœuf | 144,87 \$ |

| | | |
|------------------------------------|--|----------------------|
| Location Lamarche | Location rouleau compacteur - Route McGivney | 2 035,06 \$ |
| Location Lamarche | R2022-08-207 et 209 McGivney et Demanche | 295,49 \$ |
| Machinerie C & H inc | Réparation trouble transmission - Tracteur | 1 727,71 \$ |
| Megaburo | Lecture de compteur - Noir | 9,61 \$ |
| Megaburo | Lecture de compteur - couleur | 19,93 \$ |
| Cogeco Connexion inc | Garage municipal du 13/08/2022 au 12/09/2022 | 95,69 \$ |
| Cogeco Connexion inc | Salle des Loisirs du 25/08/2022 au 24/09/2022 | 80,37 \$ |
| Cogeco Connexion inc | Bureau du 24/08/2022 au 23/09/2022 | 274,73 \$ |
| Municipalité Durham-Sud | Entraide incendie LAVI20220817 | 1 331,22 \$ |
| Pérusse Gilles | Essence pour génératrice et bouteille d'eau | 57,99 \$ |
| Pérusse Gilles | Déplacement surveillant sablière - Aout 2022 | 68,37 \$ |
| Ressorts Charland (Sherbrooke) inc | Réparation suite à l'inspection annuelle | 2 277,79 \$ |
| R.G.M.R. Bas St-François | Vignette supplémentaire - 1153 rte Ployart | 78,75 \$ |
| Énergie Sonic inc | Diesel garage | 6 828,33 \$ |
| Le Spécialiste du Ponceau inc | 2 géotextiles | 1 566,74 \$ |
| Le Spécialiste du Ponceau inc | R2022-08-208 2 géotextiles - Travaux McGivney | 1 566,74 \$ |
| Le Spécialiste du Ponceau inc | R2022-08-208 Travaux McGivney | 2 916,55 \$ |
| Le Spécialiste du Ponceau inc | R2022-08-209 Changer ponceau - Asphaltage 2023 | 7 551,70 \$ |
| Vetements Spax | R2022-08-202 Casquettes | 414,37 \$ |
| Performance informatique | Problème de mot de passe - Portable incendie | 254,50 \$ |
| Lemire Suzie | Licence mensuelle Outlook | 29,32 \$ |
| Lemire Suzie | Achat nouvel écran | 234,54 \$ |
| Vallières Asphalte inc | R2022-08-207 Travaux McGivney | 38 026,72 \$ |
| Pinault Line | Déplacement caisse - Aout 2022 | 76,32 \$ |
| Isotech Instrumentation Inc. | Nettoyage bunker (F. Courchesne et G. Pérusse) | 290,14 \$ |
| Signalisation 2020 | R2022-08-210 Matériel de signalisation | 275,94 \$ |
| | SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER | 141 081,85 \$ |

| Fournisseur | Description | Montant |
|---------------------------------|--|-------------|
| Rendez-vous santé inc | 20 coupons - Remerciement bénévoles | 200,00 \$ |
| Partenaires 12-18 | R2022-08-201 Collecte produits électroniques | 92,92 \$ |
| La Cache Verte | 5 coupons - Remerciement bénévoles | 50,00 \$ |
| Loisir Sport - Centre du Québec | Formation en animation et RCR - Animatrices camp | 457,91 \$ |
| J'en ai plein le cornet | Activité camp de jour | 100,75 \$ |
| Mathieu Dufort | Animation camp de jour | 250,00 \$ |
| Marylène V. Sauvé | R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire | 50,00 \$ |
| Marylène V. Sauvé | Matériel camp de jour et fourniture de bureau | 137,28 \$ |
| Entreprise E. Bélanger | R2022-06-158 Débroussaillage | 8 738,10 \$ |
| Fréchette François | R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire | 50,00 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Avis de cotisation 2020 et 2021 (RRQ et RQAP) | 458,59 \$ |

| | | |
|-----------------------------------|---|---------------------|
| MRC Drummond | R2022-01-007 Quote-part 2022 | 7 635,22 \$ |
| R.G.M.R. Bas St-François | R2022-01-007 Quote-part 2022 | 10 040,62 \$ |
| Ville de Drummondville | R2022-08-217 Entente intermunicipale loisir culture | 14 070,54 \$ |
| Lemire Suzie | R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire | 50,00 \$ |
| Pinault Line | Achat 200 timbres | 211,55 \$ |
| SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES | | 42 593,48 \$ |

| | |
|---|----------------------|
| SALAIRES AOUT 2022 | |
| Salaires nets aout 2022 | 32 349,26 \$ |
| Remises provinciales aout 2022 | 9 379,78 \$ |
| Remises fédérales aout 2022 | 3 606,77 \$ |
| SOUS-TOTAL SALAIRES AOUT 2022 | 45 335,81 \$ |
| SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2022 | 141 081,85 \$ |
| SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOUT 2022 | 42 593,48 \$ |
| TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2022 | 229 011,14 \$ |